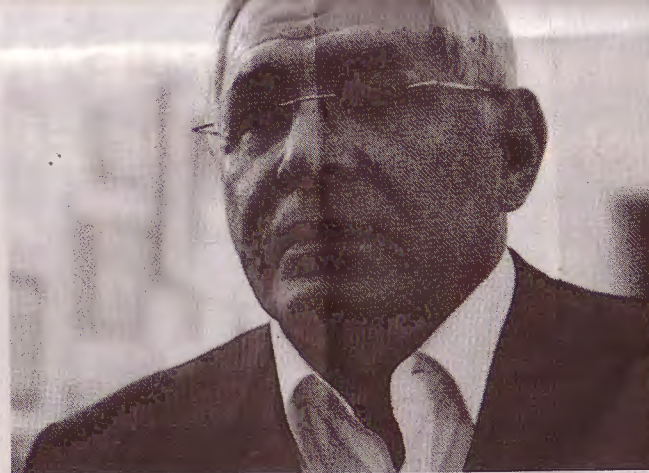


**C**est dans une interview tout aussi incisive que les précédentes sinon plus, il faut le reconnaître, tant il est monté d'un cran, que Me Bourgi a à nouveau donné sa position sur la situation du Gabon. En homme averti, il n'a pas caché ses inquiétudes vu la tournure des choses dans ce pays qu'il a bien connu au temps d'Omar Bongo Ondimba. Les crispations et les frustrations se décuplent et tout cela n'augure rien de bon pour ce havre de paix. Un modèle d'antan, aujourd'hui en guenilles. « *Il y a des exemples, en Centrafrique et ailleurs. Le Gabon était un îlot de paix dans la sous-région ; le Gabon était aussi un îlot de prospérité, il ne l'est plus. Le Gabonais est devenu pau-*

*présume, n'était pas digne d'un secrétaire général de la présidence de la République. J'ai fréquenté et connu Mamadou Diop, le mythique secrétaire général de la présidence du Gabon, je ne l'ai jamais vu utiliser un tel langage. Cela m'a choqué et en même temps, cela m'a fait sourire*

*vre. Le Gabon, un pays où il y a désormais la misère. Unissons-nous pour que le pays s'en sorte. »*

Il en a profité pas vraiment pour distribuer bons et mauvais points, mais pour rendre coup pour coup les attaques que certaines personnes lui avaient servies il y a quelque



temps.

Très dur avec Etienne Massard, un homme qu'il n'a vu qu'une seule fois et qui parlait « *un français châtié* ». Puis d'ajouter que « *le langage utilisé par cet homme d'Etat, je présume, n'était pas digne d'un secrétaire général de la présidence de la*

*République. J'ai fréquenté et connu Mamadou Diop, le mythique secrétaire général de la présidence du Gabon, je ne l'ai jamais vu utiliser un tel langage. Cela m'a choqué et en même temps, cela m'a fait sourire.* » Il ne ménagera personne. Ni même la représentation diploma-

*», s'est-il demandé. Puis de répliquer : « Est-ce que l'ambassadeur du Gabon à Paris pourrait organiser une réception à Paris pour la fête nationale s'il n'y avait pas le champagne de Robert Bourgi ? C'est moi, monsieur, qui offrait le champagne à la représentation gabonaise, pour que le Gabon reçoive dignement ses invités. C'est moi qui livrais le champagne à l'ambassadeur du Gabon. Je me tais pour ne pas dire autre chose. »* Comment cela se fait-il ? N'est-ce pas là la preuve de ce qui se disait de l'assèchement des missions diplomatiques par Maixent Accrombessi ? Proprement révélateur du régime-ABO, un régime qui conjugue arrogance et inélégance. Où même la contradiction idéologique est ramenée au dénigrement de l'adversaire, quitte à le dénuder. Oubliant qu'à leur niveau, le monde n'est pas si rose.

fois avant d'ouvrir la bouche ! J'ai dans mon bureau ici une photo le montrant écroué à la prison centrale de Libreville. C'est tragique, vraiment tragique que le président de la République gabonaise ait dans son gouvernement un ancien forçat. Voilà qui remettra l'impudent à sa place. Mais il y a un autre dont le zèle a décuplé sans qu'il se soit réellement posé des questions sur sa valeur en tant que ministre de la Défense. Bourgi dira : « *Quant à un certain Mathias Otounga, la rare fois où j'ai vu cet homme, je sortais du bureau de Maixent Accrombessi. Quand il m'a vu, il s'était plié pratiquement en deux pour venir me saluer. Mais « la bave du crapaud n'atteint pas la blanche colombe que je suis* ». Un sage proverbe qui devrait amener les uns et les autres à une introspection et surtout à méditer sur l'humilité. Car les hommes et les régimes passent, et les postes restent et seront occupés par d'autres. Et pourtant, des exemples abondent sous les tropiques. Et c'est encore Bourgi qui leur rafraîchira la mémoire : « *Entre les capitales où règnent le despotisme et La Haye (CPI, NDLR), le chemin n'est pas long. Il n'y a que 8 h de vol. Si Laurent Gbagbo m'avait écouté, il n'en serait pas là. J'ai envie de finir par cette phrase : comprends qui pourra !* » Ali Bongo, Mathias Otounga et d'autres ont-ils compris ?

## Réglementation des manifestations publiques en République gabonaise

# Les fatuités du ministre de l'Intérieur

Par Pharel Boukika

**L**a paix, la sécurité publique et la sûreté sont les trois composantes qui consacrent la notion d'ordre public. L'ordre public pourrait s'assimiler à un état de la société caractérisé par les composantes susmentionnées, et dont le trouble ne peut être pertinent en droit, qu'en cas d'une atteinte significative de la sûreté et de la paix publique.

A ce qu'il semble, cette notion d'« *ordre public* » et de son corollaire « *trouble à l'ordre public* » échappe au

préciser que cette manifestation est, en tout point, légale. Cette légalité qui fixe l'esprit de la loi nous instruit en l'article 2 de la loi électorale issue de l'ordonnance n°0091PR/2011 du 11 août 2011 que « *(...) les réunions publiques sont libres en République gabonaise* ».

En aval, l'article 5 de la Loi 48/60 du 8 juin 1960 sur les réunions publiques établit que « *(...) toute réunion publique est soumise à l'obligation d'une déclaration préalable indiquant le but, le lieu, le jour et l'heure de la réunion* ».

Dans son communiqué, le ministre déclare que « *(...)*

qui fait prendre un relief particulier à l'article précité.

Cet article 72 de disposer, « *la propagande électorale est libre sous réserve du respect de l'ordre public et de l'observation des prescriptions législatives et réglementaires sur les réunions publiques. (...) En l'absence de notification de refus d'autorisation dans un délai de douze heures au moins avant l'heure déclarée de la réunion, celle-ci est réputée autorisée, sous réserve des considérations liées à l'ordre public* ».

Le premier enseignement, objet de l'article 9 de la loi, nous informe que les réu-

communiqué, Pacôme Moubelet Boubeya évoque avec arguties une simple information. C'est ainsi qu'il déclare, « *(...) les responsables des partis ont cru bon simplement d'informer le ministère de l'Intérieur* ». A le lire, il s'attendait à une toute autre démarche de la part des leaders de l'opposition qu'une simple information. Une demande de permission peut être ?

L'article 5 évoque clairement une « *déclaration préalable* » et non une demande. De ce fait, l'information envoyée par les opposants sur la tenue de la réunion revêt parfaitement

**J'ai dans mon bureau une photo montrant Billye Bi Nze écroué à la prison centrale**

S'était invité à cette foire au paon un certain repris de justice appelé Alain Claude Billie by Nze. Même lui. Robert Bourgi en fait une marmelade : « *Je n'ai jamais eu l'occasion de revoir Billie by Nze. Je le revois il y a quelques années, sortant avec perte et fracas du bureau d'Omar Bongo Ondimba et j'entends encore Omar Bongo Ondimba dire : « Sale voyou, en prison ! » Etre insulté par pareil homme, c'est peut-être un*